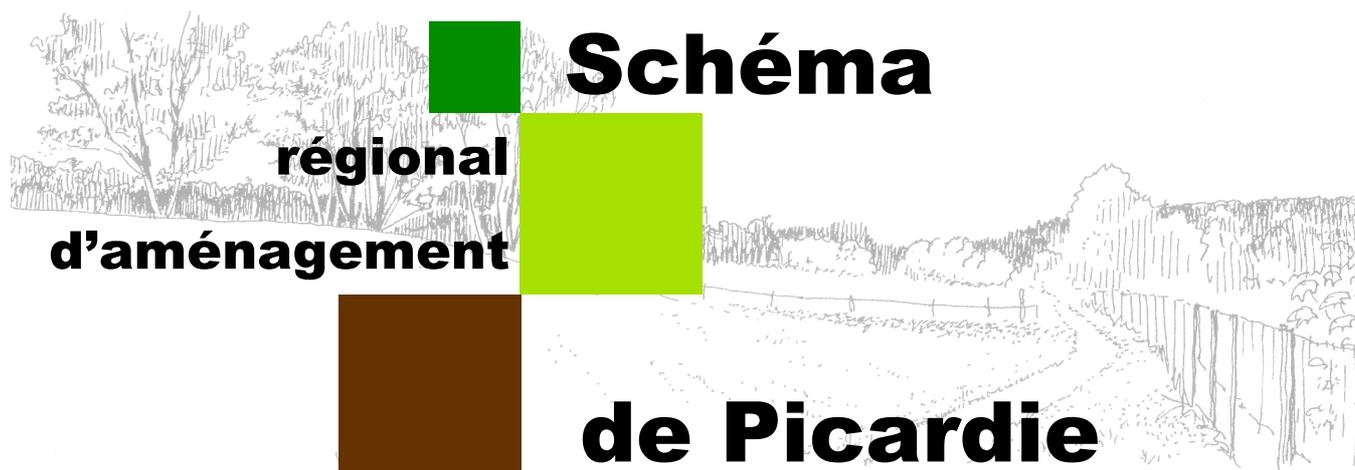


Rapport environnemental



Evaluation environnementale du Schéma régional d'aménagement de Picardie

Régions forestières concernées

MARQUENTERRE
VIMEU
PAYS DE BRAY
ARDENNE PRIMAIRE
SAINT-QUENTINOIS
CHAMPAGNE CRAYEUSE
SANTERRE
BRIE

PICARDIE VERTE
HAINAUT ET THIERACHE
PONTHIEU
PAYS DE THELLE ET VEXIN FRANÇAIS
TARDENOIS
PLATEAU PICARD
VALOIS ET VIEILLE FRANCE
SOISSONNAIS

septembre 2007



La politique forestière nationale et les engagements européens de la France définissent une gestion durable et multifonctionnelle des forêts et tendent ainsi à en minimiser les impacts négatifs et à en développer les impacts positifs sur l'environnement tout en prenant en compte les autres piliers du développement durable que sont les fonctions économiques et sociales.

La réflexion nécessaire à l'élaboration des documents de cadrage de la gestion forestière (ORF, DRA, SRA, aménagements forestiers...) intègre une démarche d'analyse et de prise en compte des impacts environnementaux. Ce rapport environnemental détaille donc prioritairement les impacts potentiels ou résiduels des décisions du Schéma régional d'Aménagement de Picardie (SRA Picardie) dans un contexte global d'évolution des milieux de la région.

E – 1) Analyse des principales caractéristiques et perspectives d'évolution de l'environnement :

E – 1.1 Géologie et relief :

En Picardie deux domaines géologiques s'opposent. Au Nord, les plateaux modelés dans la craie forment un relief monotone tandis qu'au sud, une succession de plateaux calcaires variés module le paysage avec notamment un réseau hydrographique encaissé. Mais les altitudes ne dépassent guère 200m et la majorité du territoire est facilement accessible.

Le sous-sol de la Picardie renfermant des grandes richesses minérales, les activités d'extraction de granulats alluvionnaires dans les vallées et de craie sur les coteaux se sont intensifiées ces dernières années, entraînant des impacts significatifs sur les eaux superficielles et les paysages.

E – 1.2 Climat et qualité de l'air :

La Picardie est essentiellement placée sous influence océanique selon un gradient Ouest-Est, de la baie de Somme jusqu'à la Thiérache. Cette dernière se situe en zone biogéographique continentale. A chaque extrémité de ce gradient (dans le Ponthieu et en Thiérache) les précipitations sont abondantes allant jusque 900 mm par an. Entre ces deux pôles, la pluviométrie est régulière mais assez faible, de l'ordre de 620 mm (Compiègne) à 750 mm (Laon). Les températures ont une tendance à la baisse de l'Ouest sur la façade maritime (10 à 11° annuels) à l'Est (9 à 10° annuels). De même, le nombre de jours de gelées varie de l'Ouest vers l'Est, de 40 jours à 90 jours annuellement. Les vents dominants sont en premier lieu de secteur Ouest, souvent violents à très violents, en second lieu de secteur Nord-Est. Ces derniers sont souvent desséchants, notamment au moment du débouffement. Notons les tempêtes de février 1984, de novembre 1984, de février 1990, de décembre 1999 et le coup de vent du 17 décembre 2004, le plus souvent venant de l'Ouest.

A ces données climatiques, il faut ajouter les connaissances récentes concernant les changements globaux. Au cours du 20^e siècle, la température moyenne en Picardie s'est accrue de 0,9°C en moyenne. La saison de végétation a gagné près de 15 jours ces 25 dernières années. Ces modifications significatives annoncent une évolution rapide du climat qui, d'après les acquis scientifiques actuels, s'oriente vers une augmentation des températures moyennes et vers une aggravation des événements météorologiques extrêmes (pluie, sécheresse, tempête). Ces phénomènes marqueront indéniablement le territoire picard dans les années à venir.

La Picardie est soumise à certains risques naturels dont les inondations, les coulées de boues et les mouvements de terrain, et plus marginalement aux incendies de forêts. Les inondations concernent essentiellement la vallée de l'Aisne et de l'Oise. Les risques de coulée de boue et d'érosion du littoral tendent à progresser sérieusement du fait de l'artificialisation massive des sols. 12 communes de l'Oise sont concernées par le risque "feux de forêts", notamment autour des massifs de Compiègne et des Trois Forêts. En 1994, 24 ha ont brûlé. Du fait des changements climatiques et de l'urbanisation grandissante, ces risques tendront à s'aggraver dans les années à venir.

Les niveaux d'émissions des principaux polluants en Picardie se situent dans la moyenne des régions françaises. La principale pollution concerne l'ozone, notamment autour des agglomérations d'Amiens, Beauvais et Saint-Quentin.

E – 1.3 Eau :

Le réseau hydrographique de Picardie est principalement composé du bassin versant de l'Oise (et de ses affluents Aisne et Serre notamment), du bassin de la Somme ainsi que des demi-bassins de la Bresle et de l'Authie, en limite avec la Seine-Maritime pour la première et le Pas-de-Calais pour la seconde. La région présente en outre un important réseau de canaux, plus particulièrement dans le Département de l'Aisne. Globalement, les eaux superficielles de Picardie présentent une qualité moyenne (2), qui ne devrait pas s'améliorer rapidement du fait d'importants risques d'eutrophisation et de pollution.

Les eaux souterraines sont localisées pour le nord de la Picardie, dans le puissant aquifère de la craie (secondaire) et pour le sud dans les nappes du tertiaire. La structure géologique du sous-sol conduit à des interrelations fortes entre les eaux souterraines, les rivières et les zones humides, entraînant un risque de pollution majeur.

En 1996, les prélèvements en eau, tous usages confondus, représentaient environ 393 millions de m³ (environ 52 % à usage domestique, 43 % pour l'industrie et 5 % pour l'agriculture). On constate une augmentation d'environ 10 millions de m³ entre 1993 et 1996 notamment due à une augmentation importante dans le secteur agricole. Dans les années à venir, la pression sur la ressource en eau continuera sans doute sa progression du fait de l'intensification de l'agriculture et de la demande urbaine en eau potable, tandis que la qualité des eaux tendra à se dégrader du fait de pollution en nitrates et en produits phytosanitaires. D'hors et déjà, une large part de la région est classé en zone vulnérable dans le cadre de la directive « Nitrates ». Seules les eaux littorales tendent à monter en qualité.

Dans ce contexte, il faut rappeler le rôle crucial de la forêt dans la gestion quantitative et qualitative des eaux superficielles et souterraines. En effet, la forêt participe à la rétention locale des précipitations et donc à l'écrêtement du volume de ruissellement. Elles tempèrent ainsi les écoulements superficiels et permettent d'amortir, voire d'annuler, les effets de crues ou d'inondations, tout en diminuant les effets d'érosion (rétention des particules minérales). Enfin la forêt joue un rôle dans l'épuration des eaux de ruissellement. En favorisant, leur infiltration à travers les sols forestiers, la forêt filtre les eaux de surface avant leur percolation en profondeur.

La région Picardie est couverte par deux Schéma directeur d'aménagement de la gestion de l'eau, dépendant de deux Agences de l'eau : Artois-Picardie au Nord et Seine-Normandie au Sud.

E – 1.4 Sols :

Concernant l'occupation des sols, la Picardie est une région faiblement urbanisée (5,3 % de sa superficie) notamment au regard de ses deux voisines, l'Ile-de-France et le Nord Pas-de-Calais. A l'exception d'Amiens, il n'y a pas de grande agglomération (>100 000 habitants). Du fait de l'attractivité de la région parisienne, le territoire de l'Oise est le département qui connaît la croissance de population la plus importante. Elle se localise principalement dans le sud du département, ainsi que le long des infrastructures et dans la Vallée de l'Oise. A contrario, l'Aisne voit sa population diminuer, avec un secteur plus particulièrement touché, la Thiérache. La surface agricole utile couvre 70 % du territoire de Picardie essentiellement sous forme de grandes cultures (céréales, betteraves, pommes de terre) localisées sur les plateaux fertiles : le Plateau Picard, le Santerre et le Vermandois. Les surfaces boisées en Picardie représentent 17 % de la superficie régionale notamment dans le sud de l'Oise (Halatte, Chantilly, Ermenonville, Compiègne...) et le centre de l'Aisne (Saint-Gobain, Retz...). Le département de la Somme est très peu boisé, à peine 9 % de sa surface.

Concernant l'évolution de l'occupation des sols, les Surfaces Toujours en Herbe (STH) continuent de régresser au profit des grandes cultures (reconversion de 3 232 ha en 1995). Les zones actuelles de prairies (Thiérache, Pays de Bray, Marquenterre) sont soumises à des pressions importantes notamment vis à vis des grandes cultures et de l'urbanisation. L'artificialisation des sols conduit aujourd'hui à une régression des zones humides (8 159 ha en 1996 contre 8 364 en 1993). Les surfaces boisées continuent de progresser, environ + 2 % entre 1976 et 1990, notamment concernant les formations de production et surtout les feuillus (+ 3,8 %) mais également les formations boisées de protection (+ 1,6 %).

Les sols riches en limons (sédiments fins éoliens déposés voici environ 10 000 ans qui recouvrent la Picardie de façon quasi continue), épais et possédant donc de fortes capacités de rétention en eau et en éléments minéraux, résultent de phénomènes de brunification (brunisols) et de lessivage (luvisols) plus ou moins avancés. Ce sont

des sols de très bonne qualité agronomique, typiques des zones de cultures intensives où sont implantées de grandes exploitations agricoles. Dans la Thiérache et le Pays de Bray, les sols sont plus argileux car la roche mère est plus marneuse. Le niveau imperméable ainsi constitué leur confère une hydromorphie qui en fait des sols plus favorables aux zones de bocage et d'élevage extensif. Les exploitations agricoles sont de taille plus faible. Les forêts de la région picarde (Massif des Trois Forêts, forêt de Compiègne, dans le Noyonnais) persistent sur les zones de contact, peu fertiles, entre la Picardie crayeuse et la Picardie calcaire. Les sols forestiers de Picardie sont essentiellement menacés par le problème de tassement lié à l'exploitation. Les sols à texture fine (limoneuse, argilo-limoneuse) présentent de fort risque de dégradation par les engins qui y circulent.

E – 1.5 Biodiversité :

E – 1.5.1 Principaux habitats naturels et espèces remarquables :

E – 1.5.1.1 Les habitats naturels :

Les habitats naturels de Picardie sont marqués par une influence atlantique, sauf à l'est où une tendance continentale s'exprime. Les habitats naturels rencontrés dans les AFRRF de Picardie présentent une grande richesse du fait de la variété des facteurs biotiques et abiotiques de ces forêts.

Type de milieu	Facteur déterminant du milieu et espèces principales	Habitat forestier-type
Milieux humides ou marécageux	Acidité du milieu marquée par sphaignes, molinie, bourdaine	<i>Saulaie-bétulaie oligotrophe</i> , <i>Bétulaie acidiphile à sphaignes</i> <i>Chênaie acidiphile à molinie</i>
	Faible acidité du milieu marqué par la reine des prés, carex, angélique	<i>Aulnaie eutrophe</i> <i>Aulnaie-saulaie eutrophe ou mésotrophe</i>
	Neutralité du milieu marquée par grands carex.	<i>Aulnaie-frênaie à carex pendula</i> <i>Aulnaie- saulaie à orme lisse</i>
Milieux secs et calcaires	Exposition Sud du milieu sur rendzine marquée par chêne pubescent, cornouiller, viorne	<i>Chênaie – bétulaie calcaricole</i>
	Exposition nord du milieu marquée par la mercuriale, aubépine	<i>Tillaie – acéraie submontagnarde</i> <i>Chênaie frênaie calcicole</i> <i>Hêtraie calcaricole sèche</i>
	Pas d'exposition, milieu marqué par clématite, brome, laîche, ronces.	<i>Hêtraie calcicole</i> <i>Hêtraie-chênaie calcicole</i>
Milieux secs et acides	A humus Mor épais marqué par la callune	<i>Bétulaie acidiphile mésoxérophile</i> <i>Pineraie à callune</i>
	A humus Mor épais marqué par la fougère aigle	<i>Chênaie acidiphile oligotrophe sèche</i> <i>Hêtraie- chênnaie acidiphile</i>
Milieu frais et peu acides	Sans hydromorphie et sables marqués par houlque, jacinthe, muguet	<i>Chênaie acidiphile mésotrophe sèche</i> <i>Chênaie-charmaie à Tilleul à petites feuille</i>
	Sans hydromorphie et limons marqués par anémone sylvie, aspérule odorante	<i>Chênaie – charmaie mésophile</i> <i>Hêtraie-chênnaie neutrophile à mésoacidiphile</i>
	Avec hydromorphie milieu marqué par ficaire, lierre terrestre	<i>Chênaie-charmaie mésohygrophile</i> <i>Chênaie-charmaie hygrophile</i>

A ces habitats forestiers, dont certains relèvent de la Directive Habitats et sont classés d'intérêt communautaire, il faut ajouter de nombreux milieux associés qui augmentent encore la richesse de la forêt picarde à laquelle les AFRRF contribuent. Parmi ces milieux associés, les plus caractéristiques sont les landes humides et mégaphorbiaies riveraines, les landes sèches, les pelouses calcicoles et ourlets associés, les pelouses acidiphiles, les végétations des dépôts de tuf au niveau des sources pétifiantes et les bas-marais alcalins.

E – 1.5.1.2 Les espèces :

E – 1.5.1.2.1 Flore et Fonge :

D'après l'inventaire de la flore vasculaire de Picardie établie par le Conservatoire botanique de Bailleul en 2005, 2794 espèces de la flore vasculaire sont présentes en Picardie, dont 49 sont protégées au niveau national et 115 au niveau régional.

L'inventaire met en évidence 999 plantes dites patrimoniales, c'est-à-dire une espèce ayant un statut de protection, visée par une menace ou un niveau de rareté important. Parmi les espèces du milieu forestier et des milieux associés les plus emblématiques en Picardie, susceptibles d'être rencontrées dans les AFRRF, on peut citer : l'Osmonde royale, la Bruyère cendrée, la Laïche appauvrie, la Prêle d'hiver, la Prêle des bois, la Fougère des marais, la Dorine à feuilles alternes, le Grémil pourpre-bleu, la Fougère à soie, la Bruyère des marais, l'Ophioglosse vulgaire, l'Orchis brûlé, l'Actée en épis, le Limodore à feuilles avortées, etc.

E – 1.5.1.2.2 Faune :

En matière de faune, la Picardie compte sur tout son territoire 58 espèces de mammifères terrestres sur un total de 135 pour l'ensemble de la France, 163 espèces d'oiseaux nicheurs pour un total de 537 au niveau national, 47 espèces de poissons et 16 espèces d'amphibiens. L'état des lieux le plus récent sur les espèces sauvages de Picardie, datant de novembre 2004, présente les fiches de 319 espèces ayant un enjeu régional. Cette étude est disponible dans les Orientations régionales de gestion de la faune sauvage et de ses habitats en Picardie (ORGFH, validées le 10 juin 2005), on pourra s'y reporter utilement.

Les AFRRF présentent une faune variée et d'une richesse de premier ordre comme en témoigne leur appartenance aux inventaires ZNIEFF et ZICO. Cette richesse s'exprime à travers la présence de populations de chiroptères, d'odonates, d'oiseaux, d'amphibiens, etc. Pour exemple, on retiendra l'importance des AFRRF du sud de l'Aisne dans la conservation du Sonneur à ventre jaune (*Bombina variegata*).

E – 1.5.2 – La faune ayant un impact sur la forêt

Le cerf n'est présent que dans les grands massifs comme Chantilly ou dans les petites forêts attenantes à des massifs domaniaux (Thelle). Le cerf est chassé à courre ou à tir à l'approche. Le niveau d'équilibre se situant à 2 ou 3 animaux aux 100 hectares, il était fait état dans les années 90 d'un dépassement de l'état d'équilibre entre les populations de cerfs présentes et le milieu d'accueil. Si la situation s'est améliorée dernièrement, elle reste critique.

Le chevreuil est une espèce présente quasiment dans toutes les forêts, y compris de petite surface. Il est chassé à tir essentiellement. L'état des populations de chevreuils est très contrasté suivant les massifs et leur capacité d'accueil. Les massifs sur limons fertiles de l'Est Picard ont une capacité d'accueil supérieure aux massifs sur stations sableuses ou sablo-limoneuses. Les populations varient de 5 à 15 têtes aux 100 ha.

Le sanglier est abondant à très abondant dans les massifs forestiers picards. Les populations de sanglier impactent principalement les terres agricoles et les zones pavillonnaires où les dégâts causés peuvent être importants.

A noter la présence de pigeons et de lapins qui peuvent être sources d'un impact sur la forêt avec des prélèvements considérables sur les fainées ou les glandées pour les pigeons obligeant parfois à la protection de la fructification au sol. Les lapins en cas de prolifération entraînent la protection des plantations si besoin.

E – 1.5.3 Principales évolutions ayant une influence sur la conservation des habitats et des espèces :

De fortes pressions s'exercent sur les milieux naturels de Picardie, contribuant à leur dégradation, voire disparition : assèchement des zones humides, conversion des prairies, arasement des haies, disparition des ceintures vertes autour des villages, expansion de l'urbanisation, pollution agricole, intensification de l'exploitation forestière... A l'inverse, le maintien de la diversité biologique de certains milieux dépend de la présence, voire de la réinstallation d'activités traditionnelles qui lui sont bénéfiques ; c'est notamment le cas de l'exploitation extensive des prairies dans les zones humides ou sur les coteaux calcaires. Une étude réalisée par le Conservatoire Botanique National de Bailleul sur les plantes vasculaires met en évidence une régression alarmante depuis deux siècles, 208 sous-espèces disparues sur le territoire, soit plus d'une par an, 53 familles de plantes sont concernées par ces disparitions.

Parmi les causes possibles de régression des habitats naturels dans les années futures, le phénomène de modification du climat lié à l'intensification de l'effet de serre devra être suivi en premier lieu. L'accumulation de carbone dans l'atmosphère provoquera des dérèglements climatiques allant probablement dans le sens d'un réchauffement global et d'une multiplication des événements climatiques extrêmes. Ces modifications, très rapides à l'échelle de la Terre, risquent de compromettre l'évolution des espèces et des habitats.

Les perturbations des habitats naturels liées aux activités humaines risquent également de s'intensifier, notamment l'urbanisation des surfaces et les aménagements d'infrastructures qui grignoteront sur des milieux plus ou moins naturels. L'intensification de l'agriculture ou, à contrario, l'abandon de friche, entraîneront également des modifications des habitats naturels. La recherche de nouvelles ressources à exploiter risque de se diriger fréquemment en direction des richesses inexploitées de la forêt (captage d'eau, richesse minérale, implantation d'éolienne, etc). Ces évolutions risquent de perturber en première lieu la trame écologique à laquelle les forêts appartiennent et dans laquelle elle joue un rôle de corridor écologique.

Enfin, le Conservatoire botanique national de Bailleul a identifié 19 espèces végétales qualifiées de plantes exotiques envahissantes en Picardie. Ces espèces exotiques dont le développement est plus rapide et efficace que les espèces indigènes peuvent dégrader ou détruire des milieux rares en exerçant une concurrence trop forte sur les espèces de l'habitat. Les plantes exotiques envahissantes sont l'une des causes principales de perte de biodiversité au niveau mondial. Pour les milieu forestier picard, la principale menace demeure le cerisier tardif (*Prunus serotina*).

Listes des plantes invasives en Picardie

- Ailanthé glutineux (*Ailanthus altissima*)
- Aster lancéolé (*Aster lanceolatus*)
- Azolle fausse-filicule (*Azolla filiculoides*)
- Balsamine géante (*Impatiens glandulifera*)
- Berce du Caucase (*Heracleum mantegazzianum*)
- Buddléa ou arbre à papillon (*Buddleja davidii*)
- Cerisier tardif (*Prunus serotina*)
- Elodée de Nuttall (*Elodea Nuttallii*)
- Lagarosiphon (*Lagarosiphon major*)
- Lentille minuscule (*Lemna minuta*)
- Jussie à grandes fleurs (*Ludwigia grandiflora*)
- Myriophylle du Brésil (*Myriophyllum aquaticum*)
- Robinier faux-acacia (*Robinia pseudoacacia*)
- Séneçon du Cap (*Senecio inaequidens*)
- Solidage glabre (*Solidago gigantea*)
- Spartine anglaise (*Spartina townsendii*)
- Renouée du Japon (*Fallopia japonica*)

E – 1.5.4 Espaces remarquables notamment les sites Natura 2000 :

Zone naturelle d'inventaire écologique floristique et faunistique de type 1

106 propriétés forestières appartenant aux collectivités et autres organismes publics sont concernées par l'inventaire ZNIEFF de type 1 pour une surface de près de 12 340ha. Les zones ZNIEFF correspondantes sont listées ci-dessous.

Bocage de Lerzy - Froidestrées	Le mont Kennedy
Bois de Belloy	Les garennes de Sissonne à Ramecourt
Bois de la Queue, bois des longues tailles et bois l'allemand	Les Larris et le bois de la ville à Boutavent
Bois de Montigny et de Borny	Les usages à Any-martin-rieux
Bois de Morrière	Marais d'Ardon d'étouvelles à Urcel
Bois de Nogentel	Marais de la Souche
Bois de Parfondru	Marais de Leuilly, les pâtures de novion et bois corneil
Bois de Rougis, de la Hutte et des Landois	Marais de Sacy-le-Grand et buttes sableuses des Grands Monts
Bois des Buttes et marais de Ligny	Marais de Saint-Simon
Bois des usages de Coincy et de la Tournelle	Marais des pâtures à Parfondru et forêt de laverny
Bois d'Holnon	Massif de Thiescourt/Attiche et bois de Ricquebourg
Bois du Chatelet et de Romont	Massif forestier d'Avricourt/Regal et montagne de Lagny
Bois du Monthizel et marais Nogent	Massif forestier de Beau Marais Neuville Coulevres
Bois du Rocq, bois de la juté, bois fleury et ravin du ru de Saint-Eugène	Massif forestier de Fave Manicamp Arblincourt

Bois Meunière	Massif forestier de fère, coteau de Chartèves et ru de dolly
Butte du Plain Chatel	Massif forestier de Saint-Gobain
Butte sableuse de Sarron et des Boursaults	Massif forestier des bois de Vigneux, brûlé et alentours
cévitité souterrain à chauves-souris à Crépy	Massif forestier d'Halatte
cêtes boisées du phénix et du bois l'évêque	Massif forestier du Haut Bray de l'Oise et bois de crane
confluence de la Serre et du ruisseau de Saint-Lambert	Massif forestier de Chantilly Ermenonville
coteaux calcaires de cessières, du bois roger et bois de pente nord	Massif forestier de Compiègne , Laigue et Ourscamps
coteaux de ménard et de Cambronne-les-clermont	Massif forestier de Frémontiers, Wailly, Loellully
cuesta sud de Montaignu	Massif forestier du Roi
Domaine de Verdilly, ru de Brasles et coteaux de Mont-saint-Père	Massif forestier de Thelle, des Plards et de Serifontaine
Forêt de Samoussy et bois Marchay	Méandre du moulin Husson et bois du catelet
forêt de l'antique massif de Beine	Mont Héraut
Forêt de la Haye d'Aubenton et bois de plomion	Pelouses et Bois de la Butte de la Garenne à Monchy saint Eloi
Forêt de Ris, vallon de la Belle aulne et coteaux périphériques	Pelouses landes et bois de Fère en Tardenois
forêt du Nouvion et ses lisières	Prairies inondables de l'oise de Brissy Hamégicourt à Thourotte
Forêt du Régnaval, bois de Leschelles et de l'Epaissenoux	Prairies landes et bois humides du Bas Bray de saint Germer de Fly à Lachapelle aux pots
Forêts d'Hirson et de Saint-Michel	vallée du Liger
Haute vallée de l'Automne	Vallée du ru de Vergis et bois Hochet de Nogent et des Dames
Larris et bois de Fluy, Bois vacherie	Vallée des Barentons
Larris et bois du Mont	Le grand marais d'Haye

◆ Zone naturelle d'inventaire écologique floristique et faunistique de type 2

Les inventaires ZNIEFF de type 2 couvrent 56 AFRRF en Picardie.

ZNIEFF de type 2	56 forêts 3388 ha
bocage et forêts de thiérache	
collines du laonnois et du soissonnais septentrional	
haute et moyenne vallée de la somme entre croix-fonsommes et Abbeville	
Massifs forestiers, vallées et coteaux de la Brie picarde	
Pays de Bray	
Plaine maritime picarde	
Vallée de la Crise	
Vallée de l'Automne	
Vallée de l'Avre, des Trois Doms et confluence avec la Noye	
Vallée de l'Oise de Hirson à Thourotte	
Vallée de la Thève et de l'Ysieux	
Vallées de la Bresle, du Liger et de la Vimeuse	
Vallées du Thérain et du petit Thérain en Amont des Troissereux	

◆ Zone d'importance communautaire pour les oiseaux

Zone d'importance communautaire pour les oiseaux	code	surface totale en ha	surface AFRRF en ha
estuariers picards : baies de Somme et d'Authie	pe10	18200	7
étangs et marais du bassin de la Somme	pe02	6900	86

forêts de Thiérache : Trélon, Fourmies, Hirson et Saint-Michel	nc06	22400	764
Forêts picardes : Compiègne, Laigue, Ourscamp	pe03	32700	227
forêts picardes : massif de Retz	pe04	27650	21
forêts picardes : massif de Saint-Gobain	pe05	19380	336
forêts picardes : massif des Trois Forêts et Bois du Roi	pe09	32200	7086
Marais de la Souche	pe08	4950	126
Marais du Sacy	pe06	2350	27
vallée de l'Oise de Thourotte à Vendeuil	pe07	12050	72

◆ **Forêt de protection** (articles L.411-1 du code forestier)

L'arrêté ministériel du 29 juin 1987 classe le Bois d'Holnon (109ha) en forêt de protection afin d'empêcher l'exploitation du sous-sol du massif, dernier lambeau forestier autour de Saint-Quentin. C'est la seule AFRRF protégée par ce statut en Picardie.

◆ **Sites du réseau Natura 2000**

Le réseau Natura 2000 est un réseau européen de sites protégés au titre de la Directive Oiseaux (1979) et de la Directives Habitats Faune Flore (1992).

Une série d'arrêtés ministériels a procédé au classement de terrains en Zone de Protection Spéciale (ZPS) au titre de la Directive Oiseaux. Ces zones sont intégrées de fait dans le réseau Natura 2000. Six d'entre elles concernent les AFRRF.

Zone de protection spéciale	code	surface totale en ha	surface d'AFRRF en ha
forêts picardes : Compiègne, Laigue, Ourscamp	FR2212001	24647	225
forêts picardes : massif des Trois Forêts et Bois du Roi	FR2212005	13615	4959
forêts de Thiérache : Hirson et Saint-Michel	FR2212004	7407	783
forêts picardes : massif de Saint-Gobain	FR2212002	11771	238
Marais de la souche	FR2212006	2410	83
Moyenne vallée de l'Oise	FR2210104	5400	34
		total	6 322

Concernant la Directive Habitats, des propositions de Site d'Intérêt Communautaire ont été formulées par l'Etat français. Ces sites seront à terme validés par la Commission européenne en tant que Zone Spéciale de Conservation (ZSC) pour intégrer le réseau Natura 2000. Onze sites concernent les AFRRF.

Site d'intérêt communautaire	code	surface totale en ha	surface d'AFRRF en ha
Collines du Laonnois oriental	FR2200395	1392	107
Domaine de Verdilly	FR2200401	594	574
Landes et forêts humides du Bas Bray de l'Oise	FR2200373	229	29
Marais de la Souche et forêt de Samoussy	FR2200390	2735	109
Marais de Sacy-le-grand	FR2200378	1394	23
Massif forestier de Hez-Froidmont et Mont César	FR2200377	848	5
Massif forestier d'Hirson	FR2200386	805	56
Massif forestier du Haut Bray de l'Oise	FR2200372	646	6
Massif forestier du Regnaval	FR2200387	133	28
Massifs forestiers d'Halatte, de Chantilly et d'Ermenonville	FR2200380	2396	257
Prairies alluviales de l'Oise de la Fère à Sempigny	FR2200383	2996	16
		total	1 210

La mise en œuvre de certains documents d'objectif est d'ores et déjà en cours dans certaines AFRRF puisqu'un contrat Natura 2000 a été signé par la commune de Marchais en 2005 pour la restauration de pelouses calcaires.

◆ Arrêtés de protection de biotope

Les AFRRF ne sont concernées par aucun arrêté de protection de biotope.

◆ Les Parcs Naturels régionaux

Depuis 2004 a été mis en place le parc naturel régional Oise-Pays de France. Couvrant 60000 ha à cheval entre la Picardie et l’Ile de France, il englobe 20 000 ha de forêts et notamment les forêts de l’Institut de France (Chantilly et Chaalis).

Les forêts du Parc naturel régional Oise – Pays de France et plus généralement du sud-est de la l’Oise constituent une entité majeure du continuum forestier du nord du Bassin parisien. Elles assurent la continuité écologique entre les espaces naturels picards et ceux de l’Ile de France, continuité indispensable à la biodiversité. Le maintien de cette continuité écologique implique la préservation des massifs, mais aussi le respect des corridors écologiques qui assurent la mise en relation de ces massifs avec les grandes entités naturelles voisines.

Une réflexion est en cours sur la création d’un Parc naturel régional Picardie Maritime qui concernerait le secteur côtier de la région.

◆ Les Espaces naturels sensibles

Les départements de la Somme, de l’Oise et de l’Aisne ont mis en place la taxe départementale pour les espaces naturels sensibles et certaines AFRRF de Picardie profitent de cette manne financière, notamment à travers des conventions tripartites entre l’ONF, les communes et le Conservatoire des sites de Picardie (exemple de Mauregny-en-Haye).

La politique des Espaces naturels sensibles est en cours de construction dans les départements de l’Oise et de l’Aisne.

◆ Réserve biologique intégrale et dirigée

Aucune forêt des collectivités n’est concernée.

◆ Réserve naturelle nationale (article L.332-1 du code de l’Environnement) et régionale

Les AFRRF de Picardie ne sont actuellement pas concernées par le statut de réserve naturelle nationale ou régionale.

◆ Réserve nationale de chasse et réserve de chasse et de faune sauvage (article L.422-27 du code de l’Environnement et R.222-92 et R.222-82 du code rural

Aucune AFRRF n’est concernée.

E – 1.6 Paysage :

En Picardie, il existe 4 atlas des paysages : l’atlas des paysages de l’Oise, l’atlas des paysages de la Somme, l’atlas des paysages de l’Aisne-Sud et celui de l’Aisne-Nord. 28 entités paysagères y sont décrites en terme d’éléments structurants et en terme d’enjeux de territoire.

Les entités paysagères de l’Oise	Les entités paysagères de la Somme	Les entités paysagères de l’Aisne-Nord	Les entités paysagères de l’Aisne-Sud
Plateau picard	Amiénois	Thiérache bocagère	Vallée de l’Aisne
Boutonnère de Bray	Santerre	Basse Thiérache	Plateau du Soissonnais
Plateau de Thelle et vallée de la Troëсне	Vermandois	La grande plaine agricole	Forêt de Retz
Plateau du Vexin français	Ponthieu et Authie	Vallée de l’Oise moyenne	Orxois-tardenois
Clermontois	Vallée de la Somme	Bassin Chaunois	Brie
Vallée de l’Oise	Vimeu et Bresle	Massif de Saint-Gobain	Vallée de la Marne
Valois multien		Colline du Laonnois	
Soissonnais			
Noyonnais			

De manière générale, ces atlas des paysages attirent l'attention sur la requalification des anciennes zones industrielles, l'extension urbaine et la qualité de l'habitat et les changements de pratiques agricoles. Concernant la forêt, ils insistent sur la fonction sociale, culturelle et environnementale des massifs forestiers qu'il convient de protéger. Plus ponctuellement, ils conseillent de mieux penser la reconversion des peupleraies après exploitation.

De part la qualité des paysages qu'elles offrent ou le patrimoine culturel qu'elles représentent, certaines AFRRF sont concernées par des classements en site inscrit ou en site classé au titre du paysage.

forêt	surface inscrite	surface classée
Chaalis	601	601
Chamant	67	67
Chantilly	5 487	5 074
Creil	15	
Fay les étangs	19	
Fleurines	66	66
Pontarme	25	25
Pontpoint	41	41
Verneuil en Halatte	46	
Forêt dept de l'Oise	31	31
Cayeux-sur-Mer		26
Total	6 398 ha	5 931 ha

E – 1.7 Patrimoine culturel et archéologique :

Parmi les richesses culturelles et historiques concernant la forêt, on dénombre des sites archéologiques et historiques, des monuments historiques, des sites classés et des sites inscrits, des arbres remarquables. A ce patrimoine s'ajoute le petit patrimoine bâti (fontaines, calvaires, etc).

De nombreux sites archéologiques existent à proximité ou en forêt même, souvent non référencés. Outre les nombreuses traces de l'occupation de populations gallo-romaines en forêt, le Moyen-Age a laissé des traces à travers les abbayes (églises fortifiées de Thiérache, Chaalis) implantées au cœur même des forêts. Des édifices plus récents (Château de Chantilly) sont en général accompagnés de leurs "dépendances" forestières qui perdurent aujourd'hui. Il existe 1 196 monuments historiques classés en Picardie.

Enfin, les deux guerres mondiales ont eu un impact sur les forêts avec deux conséquences majeures : la présence de mitraille dans les arbres sur certaines zones forestières et la décapitalisation de certains massifs. Pour chaque forêt encore concernée par ce type de dommages, les zones touchées doivent être identifiées.

Actuellement, le service Archéologie de la Direction territoriale Ile de France – Nord Ouest (ONF) travaille à l'élaboration d'une convention avec la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC). Des journées de formation et de sensibilisation sont d'ores et déjà proposées aux personnels ONF par la DRAC.

E – 1.8 Santé et bruit :

Les forêts publiques constituent des espaces dans lesquels les populations environnantes viennent chercher calme et nature. Elles jouent donc un rôle important de détente et de ressourcement. Dans les espaces urbanisés et à proximité des infrastructures, elles augmentent la distance aux sources d'émissions sonores et réduisent les impacts négatifs du bruit.

Les forêts sont cependant de plus en plus fréquentées et traversées par des infrastructures qui réduisent ces effets positifs. Il convient donc de préserver des grands espaces calmes, où la circulation motorisée doit être strictement limitée.

On note quelques points négatifs potentiels pour la santé humaine, liés aux espèces présentes en forêt. Le pollen des arbres peut provoquer des allergies chez les personnes sensibles, de même que certaines chenilles

(notamment processionnaires du chêne et du pin) lors des années de plus grande abondance. Les mammifères forestiers sont des vecteurs possibles de quelques maladies infectieuses émergentes (MIE), les plus importantes actuellement étant la maladie de Lyme transmise par les tiques et l'échinococcose alvéolaire. D'autres MIE sont susceptibles de se développer notamment en lien avec l'augmentation des densités de grands mammifères.

E – 2) Justification des décisions ou recommandations retenues

Ainsi qu'il est précisé dans l'introduction de ce rapport, les décisions des DRA/SRA se réfèrent aux critères de gestion durable des forêts européennes (critères d'Helsinki). Leur justification résulte d'arbitrages entre les différents compartiments de l'environnement, avec pour objectif de minimiser l'empreinte écologique globale. Pour cela, le SRA répond point par point aux engagements internationaux de la France en terme de gestion des forêts.

Critères d'Helsinki	Principales orientations dans les autres forêts relevant du régime forestier proposées par le SRA	Risques éventuels de conséquences sur l'environnement
C1 Conservation et amélioration des ressources forestières et de leur contribution au cycle du carbone	Connaître la surface boisée de la forêt non domaniale relevant du régime forestier Utiliser les études existantes sur les stations	Néant
C2 Maintien de la santé et de la vitalité des écosystèmes forestiers	Privilégier la régénération naturelle Adapter les essences de reboisement à la station Limiter les investissements dans les stations à faible potentialité forestière. Appliquer une silviculture dynamique . Privilégier la plantation de Chêne sessile quand la station y est favorable Retrouver l' équilibre sylvo-cynégétique	risque d'altération paysagère risque de dégradations des vestiges historiques risque de perturbation d'habitats naturels
C3 Maintien et encouragement des fonctions de production de la forêt et de sa qualité	Mobiliser le bois disponible Communiquer sur la fonction de production de la forêt	risque d'érosion et de tassement du sol risque hydraulique risque d'altération paysagère risque de dégradations des vestiges historiques risque de perturbation d'habitats naturels
C4 Maintien, conservation et amélioration de la biodiversité de l'écosystème forestier	Prendre en compte les DocObs Natura 2000 dans la gestion des habitats d'intérêt communautaire. Proposer la mise en place progressive des flots de vieillissement à hauteur de 1 à 3% de la surface des forêts. Favoriser le maintien d'un réseau d'arbres creux et d'arbres morts. Proposer le traitement des lisières externes et internes des massifs par des règles appropriées.	Risque sanitaire sur les peuplements
C5 Maintien et amélioration appropriée des fonctions de protection dans la gestion des forêts (vis-à-vis du sol et de l'eau)	Viser une protection des sols et de l'eau : Développer l'utilisation des cloisonnements d'exploitation dans toutes les coupes (24-25 m pour le bois d'œuvre, 12-18 m pour le bois d'industrie) Promouvoir l'utilisation des kits de franchissement des ruisseaux lors des exploitations Encourager l'entretien des mares forestières de façon raisonnée	risque hydraulique risque d'altération paysagère risque de dégradations des vestiges historiques risque de perturbation d'habitats naturels
C6 Maintien des autres bénéfiques et conditions socio-économiques	Proposer au propriétaire des projets d'équipements d'accueil du public ou des traitements sylvicoles raisonnés, adaptés au caractère forestier des sites en respectant l'histoire et l'esprit des lieux Surveiller les sites et arbres remarquables, y compris archéologiques, dans les opérations de gestion Maintenir la pratique de la chasse et atteindre l'équilibre faune et flore.	risque d'altération paysagère risque de dégradations des vestiges historiques risque de perturbation d'habitats naturels

Les arbitrages entre les différentes fonctions de la forêt se sont appuyés sur des débats locaux avec les différentes parties intéressées, notamment dans le cadre de l'association régionale PEFC. A ce titre, on pourra se reporter à la politique de qualité PEFC Nord-Picardie.

E – 3) Effets notables sur l’environnement et mesures en faveur de l’environnement

L’objectif du Schéma régional d’aménagement de Picardie est de cadrer les aménagements forestiers, outils de gestion durable et multifonctionnelle des forêts. La gestion forestière compose avec la dynamique des milieux naturels. Elle a des impacts potentiels d’une part, parce qu’elle modifie le cycle forestier naturel et d’autre part, du fait des interventions en forêt. Le tableau ci-contre présente, sous une forme synthétique, au regard des enjeux environnementaux, les évolutions de ces éléments présentées au paragraphe 1 du présent rapport, ainsi que les principaux impact négatifs et positifs potentiels des décisions du SRA Picardie. Il décrit également pour chacun de ces enjeux, les mesures prévues dans le SRA pour éviter, réduire ou améliorer ces impacts et renvoie aux paragraphes du SRA où figurent ces éléments.

Enjeu environnemental	Impacts potentiels ou évolutions de l'environnement	Mesures permettant de réduire ou de compenser les effets négatifs ou d'accroître les effets positifs sur l'environnement	Paragraphe du SRA	Effet du SRA
Climat / qualité de l'air	<i>Les décisions du SRA confortent le rôle positif de la forêt comme épurateur de l'air et fixateur de gaz à effet de serre.</i>	Par ailleurs le souhait de développer l'usage du bois (qu'il s'agisse du bois d'œuvre ou du bois énergie) permet de diminuer le recours aux énergies fossiles et limite donc les émissions de gaz à effet de serre.	3.1.1	++
Eau	<p>Impacts potentiels sur la ressource en eau</p> <p>Impacts potentiels sur la qualité de l'eau</p> <p>Risque de perturbations hydrauliques lors des travaux routiers et exploitation</p>	<p>-Cartographie et respect des périmètres de captage -Information sur les risques pour la forêt en cas d'installation d'ouvrage de régulation, du régime des eaux (captage, aire de stockage)</p> <p>-Conservation et gestion des milieux humides et aquatiques -sylviculture adaptée à proximité des milieux humides -utilisation raisonnée des produits agro-pharmaceutiques</p> <p>-Préservation de la circulation des eaux superficielles, y compris lors de travaux ou exploitation</p>	3.1.8 3.1.3	+ = =
Sols	<p>Risques de tassement et orniérage</p> <p>Risque d'érosion</p> <p>Exportation des éléments minéraux</p>	<p>Mise en place de cloisonnements d'exploitation Prise en compte de la sensibilité du sol au tassement Maintien et surveillance du réseau de desserte</p> <p>cf. eau</p> <p>Préserver des rémanents comme source de bois mort et éléments minéraux (guide de sylviculture)</p>	3.1.10 3.7.1.2 3.3.2	+ = +
Biodiversité	<p>Evolutions et impacts négatifs dus aux changements climatiques</p> <p>Impacts négatifs dus au déséquilibre faune-flore sur la biodiversité et le renouvellement des peuplements (gestion durable)</p>	<p>Choisir des essences adaptées aux stations et au stress hydrique, favoriser les mélanges, pour augmenter la résilience des habitats, dynamiser la sylviculture (résistance et gestion économe de l'eau)</p> <p>Réalisation des plans de chasse Fixation adaptée des plans de chasse Information simple sur le degré de pression de la faune Recours à des protections sous certaines conditions Entretien des zones de gagnage</p>	3.2.1 3.1.1.1 3.8	++ +

Evolution naturelle vers un vieillissement des peuplements	Effort de renouvellement suffisant et prévention des dépérissements	3.9	++
Risque lié au rajeunissement des peuplements	Maintien d'arbres morts ou creux disséminés et de sur-réserves Constitution d'un réseau d'îlots de vieillissement Sensibilisation des travailleurs et usagers de la forêt	3.7.1.3 3.7.1.3 3.7.1.3	+
Risques d'homogénéisation des structures forestières	Modulation des opérations sylvicoles au niveau des lisières Maintenir les essences secondaires Gestion du sous-étage (guide de sylviculture)	3.7.1.1 3.4.1 3.3.2	+
Risque d'altération de l'état de conservation des habitats par introduction d'espèces allochtones	Privilégier la régénération naturelle et le chêne sessile en plantation Voir tableau des essences recommandées	3.4 annexe 10	=
Risque de perte de la diversité génétique	Privilégier la régénération naturelle et la diversité des essences Choix de provenances adaptées	3.4. 3.2.2.	+
Risque de destruction ou dégradation d'habitats ou d'espèces remarquables	Modulation des travaux sylvicoles et d'entretien Prise en compte des milieux tourbeux et para-tourbeux Prise en compte des mares forestières Proposition pour la contractualisation des préconisations liées aux Docobs Conservation et gestion des milieux humides et aquatiques	3.7.1.1 3.7.1.1 3.7.1.1 3.7.2 3.1.8	+
Risque de fermeture naturelle des milieux ouverts	Inciter à la réalisation de travaux spécifiques notamment grâce aux contrats Natura 2000. Identification des milieux ouverts dans l'aménagement	3.7.2 3.7.1.1	+
Impacts potentiels des traitements chimiques	cf. eau raisonnement des traitements chimiques	3.1.8 3.1.8	+
Risque d'envahissement des espèces végétales invasives	Contrôle de la régénération Surveillance des peuplements	3.4	+
Evolution qui entraîne une perte de diversité ponctuelle par fort dynamisme d'une essence ou abrouissement	Favoriser le mélange d'essence dans les jeunes peuplements Modulation des travaux sylvicoles et d'entretien cf. équilibre faune flore	3.4 3.7.1.1 3.8	+
Risque de fragmentation des espaces et de destruction des corridors écologiques	Non-fragmentation des massifs avec protection du statut EBC mise en place de réseau de bois morts, arbres à cavité et îlots de	3.1.2	+

	Risque de destruction d'habitats d'intérêt communautaire et d'espaces remarquables	vieillessement maintien des milieux ouverts gérer les lisières, ripisylves et milieux associés	3.7.1.3 3.7.1.1 3.7.1.1	
		Sur les sites Natura 2000 disposant d'un DOCOB, mise en cohérence des aménagements lors de leur rédaction Proposition de signature de Charte Natura 2000	3.7.2	+
Paysage	Les principaux impacts potentiels sont : Impacts liés à la taille et à la forme des coupes ; Uniformisation des paysages (choix des essences, traitement...) Insertion paysagère des infrastructures	Prise en compte des aspects paysagers dans le document d'aménagement Mise en œuvre de mesures paysagères dans la gestion courante =>Cf. préconisations spécifiques dans les Directives Paysagères de la DT Ile de France Nord Ouest	3.1.7	+
Patrimoine culturel et archéologique	Risque involontaire de destruction d'un site lors de travaux	Carte des sites remarquables dans l'aménagement Adaptation des actions forestières selon les enjeux de patrimoine culturel et archéologique	3.1.9	+
Santé et bruit	L'augmentation de la mécanisation de l'exploitation ou de nouvelles constructions de routes forestières sont susceptibles d'augmenter les émissions sonores.	Recommandation pour la fermeture à la circulation publique des routes forestières.	3.1.10	=
	Risque d'augmentation des maladies infectieuses émergentes et des allergies	La recherche d'un meilleur équilibre faune flore et la lutte raisonnée contre les chenilles urticantes peuvent avoir un effet positif sur la santé humaine.	3.8	+
Risques naturels	Accroissement des risques d'incendies liés aux changements climatiques	Délimitation des zones sensibles aux risques d'incendies dans l'aménagement Entretien régulier des points d'accès et des pare-feux Sensibilisation du public	3.1.4	+

Effet environnemental résiduel des DRA/SRA : ++ effet positif fort, + effet positif modéré, = effet neutre, - effet négatif modéré, -- effet négatif fort.

E – 4) Mesures de suivi envisagées

Outre les indicateurs de suivi des Orientations régionales forestières, la mise en place de la certification PEFC en 2003 a permis d'élaborer une série d'indicateurs pertinents pour suivre la gestion durable des forêts picardes.

indicateurs
surface des forêts dotées d'un document de gestion valide (aménagement, plan simple de gestion)
surface de forêt couverte par des catalogues de stations forestières élaborés
nombre de catalogues de stations forestières élaborés
% de routes fermées à la circulation motorisée dans les forêts
% des aménagements comprenant une carte de stations forestières s'appuyant sur un catalogue de stations forestières
travaux préparatoires et réalisation d'une étude sur les pollutions d'origine exogène en forêt
surfaces des sites ou séries d'intérêt écologique particulier, de réserves biologiques intégrale ou dirigée
% des forêts publiques intégrant les recommandations du guide « Recommandations en faveur d'une gestion forestière attentive à la biodiversité » dans leur gestion
nombre de réunion de concertation avec les usagers de la forêt
programme annuel de formation professionnelle
nombre de stages et temps de personnels consacrés à la formation sur le thème de la gestion durable

Ces indicateurs sont suivis annuellement par l'entité régionale PEFC Nord Picardie. En 2008, ces indicateurs devraient être révisés en même temps que la politique de qualité de l'entité PEFC Nord Picardie.

E – 5) Méthode et conduite de l'évaluation environnementale

Le Schéma régional d'aménagement de Picardie, ainsi que son rapport environnemental, a été élaboré en concertation avec les propriétaires et les collectivités concernées (réunions de concertation des 11 et 12 avril 2007). Il a également bénéficié des réflexions de la Direction régionale de l'agriculture et de la Direction régionale de l'environnement.

Ce rapport environnemental a été élaboré à partir de nombreux documents de référence mais plus particulièrement à partir du Profil environnemental de la région Picardie (Diren, 2000), des Orientations régionales forestières (DRAF, 1998), la Charte de la forêt communale (FNCofor, ONF, 2005), la politique qualité de gestion durable forestière de PEFC (PEFC, 2003) .

E – 6) Résumé non technique

Conformément aux engagements internationaux de la France, les forêts doivent présenter des garanties de gestion durable de la ressource qu'elles représentent. L'une des plus importantes garanties est l'existence de documents de planification qui définissent au niveau national, régional ou local les critères de gestion et d'exploitation de la forêt. Le Schéma régional d'aménagement de la Picardie est l'un de ces documents de planification. Déclinaison des Orientations régionales forestières, il inspirera à son tour les futurs aménagements forestiers pour toutes les forêts communales, des collectivités et des établissements publics. De par son existence, **le SRA offre la garantie de la pérennité de l'écosystème forestier.**

Dans un contexte d'artificialisation intensive des sols et de dégradation des milieux agricoles, la forêt picarde apparaît comme un refuge pour la biodiversité et une réserve de ressources naturelles. Ne trouvant plus les niches écologiques nécessaires à leur survie hors forêt, de nombreuses espèces, non forestières a priori, ne se rencontrent plus qu'en milieu forestier. De même, certaines ressources naturelles, épuisées ou dégradées ailleurs, sont encore intactes et inexploitées en forêt (eau, sous-sol). La forêt publique, et notamment les autres forêts relevant du régime forestier, figure en première ligne face aux enjeux de protection et de production. **Le SRA Picardie a pour rôle premier d'ordonner la conservation de ce patrimoine naturel et de raisonner de manière durable l'exploitation de cette ressource.**

La SRA affirme ainsi que les autres forêts relevant du régime forestier ont pour **rôle premier la production ligneuse, la conservation de la biodiversité et des milieux et l'accueil du public.**

Face à une menace de changement climatique brutal, aux besoins de produire des énergies renouvelables et de recourir à des matériaux écologiques, **la production locale de bois** apparaît comme une urgence économique, sociale et environnementale. Le bois produit dans les forêts des collectivités et des établissements publics permet le renouvellement des peuplements forestiers et aide leurs évolutions. Ce bois alimente directement une filière de transformation riche d'emplois (300 m³/an de bois produits égal un emploi). Il approvisionne des chantiers de construction ou des ateliers de fabrication, se substituant à des matériaux non renouvelables et polluants. Il fournit de l'énergie avec un bilan écologique neutre, remplaçant des énergies à bilan négatif (fioul, gaz, électricité). Pour toutes ces raisons, le SRA Picardie propose un objectif de récolte des trois quarts du bois que produit chaque année la forêt. Le SRA fait le choix d'une amélioration de l'état et de la résistance des peuplements à travers une sylviculture dynamique, associée à une diversité des essences et des traitements, affichant une priorité au chêne sessile.

Les forêts des collectivités et des organismes publics renferment **une richesse biologique de premier ordre** en terme de flore, de faune et de milieux. Que ce soit sous forme de mares, de clairières, de landes, de ruisseaux, les vieux arbres, la connaissance et la conservation de ce patrimoine est un impératif fondamental aussi bien local que global. Le SRA Picardie propose en conséquence des outils d'inventaire des milieux particuliers et des recommandations de conservation. Il prescrit tout autant la prise en compte des aspects écologiques dans toutes les actions de gestion forestière. A contrario, la bonne santé de la forêt passe par la régulation des espèces qui prolifèrent sans contrôle naturel. Ainsi, les plantes invasives et les populations de grands gibiers doivent être surveillées afin que leur développement ne compromette pas la vie de la forêt. Le SRA est en ce sens le garant de l'équilibre écologique forestier.

La valeur des forêts des collectivités et des organismes publics de Picardie **est aussi d'ordre social.** Les aménités générées par leur existence s'illustrent tout d'abord au niveau paysager. Les forêts font partie intégrante du territoire et constituent une marque identitaire du cadre de vie local. Elles sont à ce titre un bien commun à tous et leur gestion doit considérer les points de vue des acteurs du territoire. Sous cette condition, la fréquentation des forêts pourra être réalisée en cohérence avec les autres objectifs des massifs et sans impact sur le milieu. Si la forêt a pour rôle d'accueillir le public, elle reste avant tout un espace de nature, ouvert aux activités respectueuses du milieu et aux modes de déplacements doux. La forêt restera ainsi un lieu de calme, de détente et de ressourcement, véritable trésor dans nos sociétés modernes.